

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

La COMPAGNIE NOUVELLE D'ASSURANCE (ATTIJARI ASSURANCE)

Siège social : Angle Rue Winnipeg et Annecy, les Berges du Lac-Tunis.

La COMPAGNIE NOUVELLE D'ASSURANCE (ATTIJARI ASSURANCE) publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes : M. Noureddine HAJJI (AMC Ernst & Young).

ACTIFS (En Dinars Tunisien)						
DESIGNATION	Au 31/12/2023			Au 31/12/2022		
	Montant Brut	Amort. & Prov.	Monant Net	Montant Brut	Amort. & Prov.	Monant Net
AC1 Actifs incorporels						
AC11 Investissements de recherche et développement	0	0	0	0	0	0
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	1 097 201	513 846	583 355	933 349	298 160	635 188
AC13 Fonds commercial	0	0	0	0	0	0
AC14 Acomptes versés	0	0	0	0	0	0
	1 097 201	513 846	583 355	933 349	298 160	635 188
AC2 Actifs corporels d'exploitation	2 851 844	1 305 293	1 546 552	1 225 730	1 066 593	159 137
AC21 Installations techniques & machines	0	0	0	0	0	0
AC22 Autres installations, outil et mobilier	2 851 844	1 305 293	1 546 552	1 225 730	1 066 593	159 137
AC23 Acomptes versés et Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0
	2 851 844	1 305 293	1 546 552	1 225 730	1 066 593	159 137
AC3 Placements						
AC31 Terrains et constructions	15 899 106	1 608 003	14 291 103	14 675 357	1 382 461	13 292 896
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	15 899 106	1 608 003	14 291 103	14 675 357	1 382 461	13 292 896
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	0	0	0	0	0	0
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations	0	0	0	0	0	0
AC33 Autres placements financiers	724 344 010	6 397 061	717 946 949	615 391 066	6 587 239	608 803 827
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP	48 587 409	6 397 061	42 190 348	48 922 821	6 587 239	42 335 583
AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe	590 300 236	0	590 300 236	490 986 536	0	490 986 536
AC333 Prêts hypothécaires	0	0	0	0	0	0
AC334 Autres prêts	85 456 365	0	85 456 365	75 481 708	0	75 481 708
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	0	0	0	0	0	0
AC336 Autres	0	0	0	0	0	0
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	0	0	0	0	0	0
	740 243 116	8 005 064	732 238 052	630 066 422	7 969 699	622 096 723
AC4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte	0	0	0	0	0	0
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques						
AC510 Provision pour primes non acquises et primes à annuler	0	0	0	0	0	0
AC520 Provision d'assurance vie	87 110	0	87 110	94 107	0	94 107
AC530 Provision pour sinistres (Vie)	482 937	0	482 937	412 595	0	412 595
AC540 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)	0	0	0	0	0	0
AC550 Provision d'égalisation et d'équilibrage	0	0	0	0	0	0
AC560 Autres Provision.techniques (Vie)	0	0	0	0	0	0
AC570 Provisions techniques des contrats en unités de compte	0	0	0	0	0	0
	570 047	0	570 047	506 702	0	506 702
AC6 Créances						
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe	15 710 592	0	15 710 592	17 117 595	0	17 117 595
AC611 Primes acquises et non émises	15 710 592	0	15 710 592	17 117 595	0	17 117 595
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	0	0	0	0	0	0
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	0	0	0	0	0	0
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	957 064	0	957 064	664 118	0	664 118
AC63 Autres créances	5 239 370	0	5 239 370	4 843 658	0	4 843 658
AC631 Personnel	619 171	0	619 171	383 706	0	383 706
AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	4 169 756	0	4 169 756	4 001 160	0	4 001 160
AC633 Débiteurs divers	450 442	0	450 442	458 791	0	458 791
AC64 Créances sur ressources spéciales	0	0	0	0	0	0
	21 907 026	0	21 907 026	22 625 370	0	22 625 370
AC7 Autres éléments d'actif						
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	41 433 841	0	41 433 841	39 540 341	0	39 540 341
AC72 Charges reportées	0	0	0	0	0	0
AC721 Frais d'Acquisition reportés	0	0	0	0	0	0
AC722 Autres charges à répartir	0	0	0	0	0	0
AC73 Comptes de régularisation Actif	38 138 597	0	38 138 597	28 830 478	0	28 830 478
AC731 Intérêts et loyers acquis non échues	37 784 592	0	37 784 592	28 664 196	0	28 664 196
AC732 Estimation de réassurance-acceptation	0	0	0	0	0	0
AC733 Autres comptes de régularisation	354 005	0	354 005	166 283	0	166 283
AC74 Ecart de conversion	0	0	0	0	0	0
AC75 Autres	0	0	0	0	0	0
	79 572 438	0	79 572 438	68 370 819	0	68 370 819
Total	846 241 672	9 824 203	836 417 469	723 728 393	9 334 452	714 393 941

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS (En Dinars Tunisien)		
DESIGNATION	MONTANT 2023	MONTANT 2022
Capitaux Propres		
CP1 Capital social	10 000 000	10 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital social	1 000 000	1 000 000
CP3 Rachat d'actions propres	0	0
CP4 Autres capitaux propres	0	0
CP5 Résultat reporté	46 591 452	33 433 475
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	57 591 452	44 433 475
CP6 Résultat Exercice	11 705 031	13 157 977
Total capitaux propres avant affectation	69 296 484	57 591 452
Passifs		
PA1 Autres passifs financiers		
PA11 Emprunts obligataires	0	0
PA12 TCN émis par l'entreprise	0	0
PA13 Autres Emprunts	0	0
PA14 Dettes envers les établissements bancaires et financiers	0	0
	0	0
PA2 Provisions pour autres risques et Charges		
PA21 Provision pour pensions et obligations similaires	0	0
PA22 Provision pour impôts	0	0
PA23 Autres Provisions	0	0
	0	0
PA3 Provisions techniques brutes		
PA310 Provision pour primes non acquises	0	0
PA320 Provision d'assurances vie	708 652 629	609 749 818
PA330 Provision pour sinistres (Vie)	14 050 404	12 584 682
PA340 Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)	19 988 194	16 993 955
PA350 Provision d'égalisation et d'équilibrage	21 235	35 701
PA360 Autres provisions techniques (Vie)	0	0
	742 712 462	639 364 156
PA4 Provisions techniques de contrats en unités de compte		
	0	0
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		
	550 882	478 882
PA6 Autres dettes		
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe	9 716 106	5 979 526
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance	0	0
PA621 Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	0	0
PA622 Autres	0	0
PA63 Autres dettes	2 107 930	1 056 755
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	0	0
PA632 Personnel	3 314	2 008
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	665 118	654 501
PA634 Crédoeurs divers	1 439 498	400 246
PA64 Ressources spéciales	0	0
	11 824 036	7 036 280
PA7 Autres passifs		
PA71 Comptes de régularisations Passif	12 033 605	9 923 169
PA710 Report de commissions reçues des réassureurs	0	0
PA711 Estimation de réassurance-rétrocession	0	0
PA712 Autres comptes de régularisation Passif	12 033 605	9 923 169
PA72 Ecart de conversion	0	0
	12 033 605	9 923 169
Total du passif	767 120 985	656 802 488
Total des capitaux propres et du passif	836 417 469	714 393 941

ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE ET/OU DE LA REASSURANCE VIE
(En Dinars Tunisien)

DESIGNATION	Opérations brutes 2023	Cessions et /ou rétrocession	Opérations nettes 2023	Opérations nettes 2022
PRV1 Primes				
PRV11 Primes émises et acceptées +	133 936 267	645 528	133 290 739	111 833 642
PRV2 Produits de Placements				
PRV21 Revenus des placements +	57 926 976	0	57 926 976	49 248 873
PRV22 Produits des autres placements +	0	0	0	0
sous total 2a	191 863 243	645 528	191 217 715	161 082 515
PRV23 Reprises de corrections de valeur sur placements +	0	0	0	0
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements et de change +	0	0	0	0
sous total 2	191 863 243	645 528	191 217 715	161 082 515
PRV3 Plus values non réalisées sur placements +	0	0	0	0
PRV4 Autres produits techniques +	821 639	0	821 639	552 393
CHV1 Charge de sinistres				
CHV11 Montants payés -	53 000 096	633 816	52 366 280	31 244 753
CHV12 Variation de la provision pour sinistres +/-	1 465 723	70 342	1 395 381	543 054
sous total 3	54 465 819	704 158	53 761 661	31 787 807
CHV2 Variation des Autres Provision				
CHV21 Provisions d'assurance vie +/-	101 882 583	-15 906	101 898 490	96 363 864
CHV22 Autres provisions techniques +/-	0	0	0	0
CHV23 Provision sur contrats en unité de compte +/-	0	0	0	0
sous total 4	101 882 583	-15 906	101 898 490	96 363 864
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes	0	0	0	0
CHV4 Frais d'exploitation				
CHV41 Frais d'acquisition -	8 897 142	0	8 897 142	7 345 476
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés +/-	0	0	0	0
CHV43 Frais d'administration -	3 208 003	0	3 208 003	2 685 487
CHV44 Commissions reçues des réassureurs +	0	26 743	-26 743	-1 684
sous total 5	12 105 146	26 743	12 078 403	10 029 280
CHV5 Autres Charges techniques -	3 559 762	0	3 559 762	2 466 176
CHV9 Charges de placements				
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt -	530 831	0	530 831	323 477
CHV92 Correction de valeur sur placements -	0	0	0	0
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements -	0	0	0	0
sous total 6	4 090 593	0	4 090 593	2 789 652
CHV10 Moins values non réalisées sur placements -	0	0	0	0
CHV12 Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat -	0	0	0	0
RTV Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	20 140 740	-69 467	20 210 207	20 664 305

ETAT DE RESULTAT (En Dinars Tunisien)			
DESIGNATION		Montant 2023	Montant 2022
RTV	Résultat technique de l'assurance vie	+/- 20 210 207	20 664 305
PRNT1	Produits des Placements		
	PRNT11 Revenus des placements	+ 1 682 605	1 610 386
	PRNT12 Produits des autres Placements	+ 0	0
	sous total 1a	1 682 605	1 610 386
	PRNT13 Reprise de correction de valeur sur placements	+ 190 178	92 528
	PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	+ 0	0
	sous total 1	22 082 990	22 367 219
PRNT3	Produits des placements alloués, transférés de l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	+ 0	0
CHNT1	Charges des Placements		
	CHNT11 Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	- 0	0
	CHNT12 Correction de valeur sur placements	- 0	0
	CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements	- 0	0
	sous total 2	0	0
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	- 0	0
PRNT2	Autres produits non techniques	+ 34 127	30 703
CHNT3	Autres charges non techniques	- 1 300 000	1 423 092
	Résultat provenant des activités ordinaires	20 817 117	20 974 829
CHNT4	Impôts sur le résultat	- 9 112 086	7 816 852
	Résultat provenant des activités ordinaires après Impôts	11 705 031	13 157 977
PRNT4	Gains extraordinaires	+ 0	0
CHNT5	Pertes extraordinaires	- 0	0
	Résultat extraordinaire	0	0
	Résultat net de l'exercice	11 705 031	13 157 977
CHNT6/PRNT5	Effets Modifications comptables (nets d'impôts)	0	0
	Résultat net de l'exercice après modifications comptables	11 705 031	13 157 977

ETAT DE FUX DE TRESORERIE
(En Dinars Tunisien)

DESIGNATION	Montant 2023	Montant 2022
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements des primes reçues des assurés	139 574 927	111 307 640
Sommes versées pour paiement des sinistres	-52 032 758	-31 163 508
Encaissements des primes reçues (acceptations)		
Sommes versées pour paiement des sinistres (acceptations)		
Commissions versées sur les acceptations		
Décaissements de primes pour les cessions	-313 567	-156 649
Encaissements des sinistres pour les cessions		
Commissions reçues sur les cessions	26 743	1 684
Commissions versées aux intermédiaires	-5 577 334	-4 428 140
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-18 299 854	-15 371 595
Variation des dépôts auprès des cédantes	71 999	145 533
Variations des espèces reçues des cessionnaires		
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-108 952 944	-75 977 799
Encaissements liés à la cession de placements financiers	2 370 241	2 547 622
Taxes sur les assurances versées au trésor		
Produits financiers reçus	48 039 764	44 156 404
Impôt sur les bénéfices payés	0	0
Autres mouvements		
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	4 907 216	31 061 192
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisation incorporelles et corporelles	-3 013 716	-10 440 757
Encaissements provenant de la cession d'immobilisation incorporelles et corporelles	0	0
Décaissement provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation		
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation		
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation		
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-3 013 716	-10 440 757
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions	0	0
Dividendes et autres distributions	0	0
Encaissements provenant d'emprunts	0	0
Remboursements d'emprunts	0	0
Augmentation / Diminutions des ressources spéciales	0	0
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	0	0
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		
Variation de trésorerie	1 893 500	20 620 435
Trésorerie de début d'exercice	39 540 341	18 919 906
Trésorerie de fin d'exercice	41 433 841	39 540 341

NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31/12/2023

I- PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

La Compagnie Nouvelle d'Assurance – Attijari Assurance est une société anonyme de droit tunisien, dont l'objet social est la pratique des opérations d'assurance et de réassurance sur la vie et la capitalisation.

La société est régie par les lois en vigueur en Tunisie et notamment la loi n°92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du Code des Assurances et la loi n°2000-93 du 3 novembre 2000 portant promulgation du Code des Sociétés Commerciales.

II- FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2023 a connu les faits marquants suivants :

- Le chiffre d'affaires a enregistré en 2023 une amélioration de 19,34%.
- Un résultat technique de 20,2 MD.
- Un résultat net bénéficiaire en régression de 11,04% par rapport à l'année dernière, à 11,7 MD.

III-PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les états financiers de la société sont établis conformément aux principes et méthodes comptables définies par le système comptable tunisien et plus particulièrement par les normes comptables sectorielles relatives aux entreprises d'assurances et de réassurances.

A- *Actifs incorporels et corporels*

Les actifs incorporels et corporels qui répondent aux critères de classement en tant qu'actif, prévus respectivement par les Normes Comptables N°6 et 5, sont pris en compte à leur coût d'acquisition.

La valeur amortissable de ces actifs est linéairement répartie sur la durée d'utilisation de cette immobilisation.

B- *Contrat de location financement*

Les contrats de location sont comptabilisés, au début de la période de location, à l'actif et au passif du bilan pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

Le taux d'actualisation utilisé pour le calcul de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, est le taux d'intérêt implicite du contrat de location.

C- *Obligations et autres titres à revenus fixes*

Les bons, obligations et autres titres à revenus fixes sont portés à l'actif pour leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupon couru à l'achat.

Les frais accessoires sur achats sont enregistrés en charge de l'exercice.

Le montant du coupon couru à l'achat est enregistré en débit du compte « Revenus des placements ». Lorsque le prix d'acquisition d'un titre est inférieur à son prix de remboursement, la différence échelonnée sur la durée de vie résiduelle du titre est prise en produit.

D- *Primes acquises non émises*

Les primes acquises et non émises correspondent aux :

- Primes afférentes à l'exercice courant mais qui n'ont pas pu être émises en raison des délais incompressibles ou bien de retard dans les traitements informatiques ;
- la partie chevauchante au 31/12, des primes annuelles mais dont l'émission est fractionnée mensuellement.

E- Primes à annuler

Elles sont déterminées sur la base d'une moyenne des annulations des dernières six années.

F- Intérêts acquis non échus

Les intérêts acquis et non échus relatifs aux placements sont constatés, selon la règle de prorata temporis, en produit de l'exercice.

G- Autres comptes de régularisation

Les autres charges constatées d'avance et les autres produits à recevoir sont régularisés, selon la règle de prorata temporis à la clôture de l'exercice.

H- Provisions techniques

Provision mathématique :

Elle correspond à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés.

Elle est déterminée automatiquement, à la clôture de chaque arrêté, séparément pour chaque contrat individuel, conformément aux notes techniques.

Provision pour frais de gestion :

Elle est constituée pour couvrir les charges de gestion futures des contrats qui ne sont pas couvertes par ailleurs.

Provision pour participation aux bénéfices :

Elle est constituée pour enregistrer l'engagement de la compagnie envers les bénéficiaires des contrats lorsque les montants dus au titre des bénéfices n'ont pas encore été versés ou crédités au compte de l'assuré.

Provision pour sinistres à payer :

Il s'agit de la dette de la compagnie envers ses assurés pour les sinistres, rachats, arrivés à échéance déclarés mais non encore décaissés par la compagnie ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés (les sinistres tardifs).

Provision d'égalisation :

Il s'agit des montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance groupe contre le risque décès.

I- Charges par destination

Les charges par destination correspondent à la répartition analytique des charges par nature entre les différentes destinations représentatives des activités d'assurance vie :

- Frais d'acquisitions
- Frais d'administration des contrats

- Frais de gestion des sinistres
- Frais de gestion des placements
- Autres charges techniques

La répartition des charges par nature dans les comptes de charges par destination est réalisée comme suit :

- Les charges se reportant exclusivement à l'une des activités techniques citées ci-dessus sont directement affectées aux comptes par destinations correspondants.
- Les charges à plus d'une activité technique sont affectées par le biais de clés de répartition déterminées sur des critères quantitatifs, notamment :
 - ✓ L'effectif,
 - ✓ Surface des locaux occupés,
 - ✓ Temps de travail

Les charges non techniques sont ceux sans lien technique avec l'activité d'assurance.

IV- Notes explicatives des principales rubriques des états financiers

Les chiffres figurant au niveau des notes sont exprimés en Dinar Tunisien.

A- NOTES SUR LE BILAN

Mouvements sur les éléments de l'actif

Les mouvements sur les éléments de l'actif ont été détaillés dans un tableau établi conformément à l'annexe 8 de la norme Comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (Cf. Annexe 8).

AC1 Actifs incorporels

Les actifs incorporels totalisant au 31/12/2023, le montant brut de 1 097 201 dinars et la valeur nette d'amortissements de 583 355 dinars, correspondent aux coûts de mise en place de logiciels d'exploitation et de gestion de la Compagnie.

Le coût des deux logiciels est amorti linéairement au taux de 33.33%.

AC22 Autres installations, outils et mobilier

Les autres installations, outils et mobiliers totalisant 2 851 844 dinars au 31/12/2023 se détaillent comme suit:

Désignation	Valeur brute	Taux d'amort.	Amortissement	Valeur nette
Matériel de transport	1 068 199	20%	555 146	513 053
Matériel et Mobiliser de Bureau	444 325	20%	397 330	46 995
Matériel informatique	1 339 320	33,33%	352 816	986 504
Total	2 851 844		1 305 292	1 546 552

AC 3 Placements

AC31 Terrains et constructions

La valeur brute des Terrains et constructions totalisant 15 899 106 dinars au 31/12/2023 se détaille comme suit :

• Terrain	1 429 103
• Construction	1 295 042
• Agencement et Aménagement Construction	1 959 465
• Acomptes	11 215 496
	15 899 106

Un acompte de 10 000 000 DT a été versé en 2022, suite à la signature d'une promesse de vente, dans le cadre de l'acquisition d'un nouveau siège social de la Compagnie, et 1 215 496 DT sont des dépenses reliées à ladite acquisition.

AC33 Autres placements financiers

Les autres placements financiers totalisant 724 344 010 dinars au 31/12/2023, se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur brute 2023	Provision pour dépréciation	Valeur nette 2023	Valeur nette 2022
Bons de trésor	364 573 936	0	364 573 936	364 573 936
Emprunt national	75 312 500	0	75 312 500	15 937 500
Emprunts obligataires	30 913 800	0	30 913 800	41 975 100
Actions cotées	6 996 170	6 397 061	599 109	408 931
Actions Attijari SICAV	41 591 239	0	41 591 239	41 926 652
Avances sur contrats	83 641 977	0	83 641 977	73 580 311
Certificats de dépôt	119 500 000	0	119 500 000	68 500 000
Prêts et Cautionnements	1 814 388	0	1 814 388	1 901 397
Total	724 344 010	6 397 061	717 946 949	608 803 827

Les actions cotées se détaillent comme suit :

- 985 376 Actions UADH acquises en 2015 à 6 996 170 dinars, provisionnés à fin 2022 à concurrence de 6 587 239 dinars, ont enregistré à la clôture de l'exercice 2023 une appréciation supplémentaire pour 190 178 dinars reprise d'égal montant (soit une dépréciation totale 91,44% du coût historique).

Les placements ont fait l'objet d'une synthèse dans un tableau établi conformément à l'annexe 9 « Etat récapitulatif des placements » de la norme Comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (Cf. Annexe 9).

AC5 Parts des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques constatées à la clôture de l'exercice 2023, s'élève à 570 047 dinars contre 506 702 dinars en 2022, s'analysant comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
• Part des réassureurs dans les provisions mathématiques relative à la cession en facultative d'un contrat « Assuremprunt » ayant fait l'objet de lettres de garantie de la part des réassureurs	87 110	94 107
• Part des réassureurs dans les provisions pour sinistres à payer relative aux primes décès cédés aux réassureurs dans le cadre de traités en excédent de sinistres	482 937	412 595
Total	570 047	506 702

AC611 Primes acquises et non émises

Les primes acquises et non émises, s'élevant au 31/12/2023 à 15 710 592 dinars contre 17 117 595 dinars pour l'exercice précédent, correspondent à des primes à émettre relatives à des primes échelonnées, ou bien des primes afférentes à l'exercice courant mais qui n'ont pas pu être émises (ou annulées) en raison des délais incompressibles ou bien de retard dans les traitements informatiques.

Elles se détaillent comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
• Primes acquises et non émises	16 724 212	17 903 029
• Provision pour primes à annuler	<1 013 620>	<785 434>
Total	15 710 592	17 117 595

AC62 Créances nées d'opérations de réassurance

Les créances nées d'opérations de réassurance totalisant 957 064 dinars au 31/12/2023 s'analysent comme suit :

Solde comptes de réassurance 2019	44 987
Solde comptes de réassurance 2020	8 505
Solde comptes de réassurance 2021	121 322
Solde comptes de réassurance 2022	421 735
Solde comptes de réassurance 2023	360 516
Total	957 064

AC63 Autres créances

Les autres créances totalisant 5 239 370 dinars au 31/12/2023 contre 4 843 658 dinars en 2022, se détaillent comme suit :

Désignation	2023	2022
Personnel avances et acomptes	619 171	383 706
Crédits d'IS	4 169 756	4 001 160
Fournisseurs avances et acomptes	309 511	292 758
Autres débiteurs	140 932	166 033
Total	5 239 370	4 843 658

AC 71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse

Les avoirs en banque, CCP, chèques et caisse totalisent au 31/12/2023 la somme de 41 433 841 dinars contre 39 540 341 dinars en 2022:

Désignation	2023	2022
Comptes courants	38 607 121	38 703 184
Compte chez Attijari Intermédiation	2 824 690	837 105
Caisse Siège	2 030	52
Total	41 433 841	39 540 341

AC73 Comptes de régularisation actifs

Les comptes de régularisation actifs totalisant 38 138 597 dinars au 31/12/2023 contre 28 830 478 dinars en 2022, se détaillent comme suit :

Désignation	2023	2022
Amortissement des différences sur les prix de remboursement des BTA (décotes)	14 821 178	8 866 351
Intérêts courus et échus sur placements	22 840 313	19 613 817
Agios débiteurs relatifs aux comptes courants bancaires	123 101	184 028
Charges constatées d'avance	193 126	84 583
Autres	160 879	81 699
Total	38 138 597	28 830 478

Mouvements sur les éléments des capitaux propres et des passifs

CP1 Capitaux propres

Les capitaux propres avant résultat totalisent 57 591 452 dinars au 31/12/2023 contre 44 433 475 dinars en 2022. La variation, de +13 157 977 dinars, correspond à l'affectation du montant du résultat bénéficiaire de l'exercice 2022 en résultats reportés.

PA3 Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes totalisant 742 712 462 dinars au 31/12/2023 contre 639 364 156 dinars en 2022, détaillées comme suit:

Désignation	2023	2022
Provisions mathématiques Epargne	695 509 354	597 621 705
Provision pour participation aux bénéfices	19 988 194	16 993 955
S/T Provisions Epargne	715 497 548	614 615 661
Provisions mathématiques Décès	13 143 275	12 128 113
Provisions pour sinistres à payer Décès	13 381 337	12 004 459
Provision pour frais de gestion des sinistres	669 067	580 223
Provisions d'égalisation	21 235	35 701
S/T Provisions Décès	27 214 914	24 748 496
Total des provisions techniques	742 712 462	639 364 156

PA 61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Les dettes nées d'opérations d'assurance directe totalisant 9 716 106 dinars au 31/12/2023 contre 5 979 526 dinars pour l'exercice précédent, correspondent principalement au montant des commissions d'acquisition et de gestion des encours revenant à la Banque Attijari de Tunisie, au titre de l'exercice 2023, dans le cadre des opérations de Bancassurance.

PA 63 Autres dettes

Les autres dettes totalisant au 31/12/2023 la somme de 2 107 930 dinars contre 1 056 755 dinars en 2022, se détaillent comme suit:

Désignation	2023	2022
Impôts et taxes	468 017	384 618
CNSS	197 101	269 884
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	665 118	654 501
Divers fournisseurs d'exploitation	1 247 078	211 071
Fournisseurs factures non encore parvenues	192 420	189 175
Créditeurs divers	1 439 498	400 246
Personnel rémunérations dues	3 314	2 008
Total	2 107 930	1 056 755

PA71 Comptes de régularisation Passif

Les comptes de régularisation Passifs totalisant 12 033 605 dinars au 31/12/2023 contre 9 923 169 dinars en 2022, se détaillent comme suit :

Désignation	2023	2022
Provision pour bonus à payer	900 000	700 000
Provision Rémunération spéciale	110 000	110 000
Provision Challenges aux réseaux	740 270	137 261
Provisions pour cadeaux	166 500	65 000
Commission d'acquisition/PANE	1 036 209	1 028 623
Provisions pour congés	370 332	438 048
Provision pour départ à la retraite	156 239	106 286
Cotisations Assurance Groupe à payer	94 439	59 474
Redevance SI WASSIL	1 400 337	1 345 752
Provision IS	921 242	921 242
Diverses charges à payer	6 072 256	4 938 830
Capitaux constitutifs de rentes	65 781	72 653
Total	12 033 605	9 923 169

B- NOTES SUR LE RESULTAT TECHNIQUE VIE

Le résultat technique de l'exercice 2023 est bénéficiaire de + 20 210 207 dinars contre un bénéfice de + 20 664 305 dinars pour l'exercice précédent.

Un état de résultat technique par catégories de contrats a été établi selon le modèle prévu par l'annexe 12 de la norme Comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (Cf. Annexe 12).

PRV1 Primes

Les primes acquises nettes des cessions de réassurance s'élèvent au 31/12/2023 à 133 290 739 dinars contre 111 833 642 dinars pour l'exercice précédent, détaillées comme suit :

Désignation	2023	2022	Variation	%
Primes émises	136 385 632	113 139 886	23 245 746	20,55%
Primes annulées	-1 042 362	-2 386 491	1 344 129	-56,32%
Primes émises nettes	135 343 270	110 753 395	24 589 875	22,20%
Variation Primes acquises non encore émises	-1 407 003	1 477 312	-2 884 315	-195%
Chiffre d'affaires	133 936 267	112 230 707	21 705 560	19,34%
Primes cédées	-645 528	-397 065	-248 463	62,57%
Total net	133 290 739	111 833 642	21 457 097	19,19%

- Le chiffre d'affaires a enregistré en 2023 une progression de 19.34%.
- Les primes annulées concernant principalement les primes d'Epargne ont enregistré une diminution de 56,32%.

PRV2 Produits de placements

Les produits des placements totalisent 57 926 976 dinars au 31/12/2023 contre 49 248 873 dinars pour l'exercice précédent, soit une hausse de +17,62%.

PRV4 Autres produits techniques

Les autres produits techniques totalisant 821 639 dinars au 31/12/2023 contre 552 393 dinars l'exercice précédent, correspondent aux montants des prélèvements de pénalités et des frais de gestion au titre des rachats de contrats d'Epargne.

CHV1 Charge de sinistres

Les charges de sinistres et des prestations payées nettes de cessions de réassurance totalisent 53 761 661 dinars au 31/12/2023 contre 31 787 807 dinars pour l'exercice précédent, détaillées comme suit :

Désignations	2023	2022
Sinistres payés	4 229 158	3 762 700
Part des réassureurs	-633 816	-498 918
S/T	3 595 342	3 263 782
Variations des provisions pour sinistres à payer	1 376 879	635 210
Part des réassureurs	-70 342	-143 917
S/T	1 306 537	491 294
Prestations payées	47 803 600	27 400 807
Variation des provisions pour prestations à payer	0	0
S/T	47 803 600	27 400 807
Charges de gestion des sinistres	967 338	580 164
Variation provision pour charges de sinistres	88 844	51 761
S/T	1 056 182	631 924
Total charges de sinistre	53 761 661	31 787 807

CHV2 Variation des autres provisions

La variation des autres provisions techniques s'élève au 31/12/2023 à 101 898 490 dinars contre 96 363 864 dinars, détaillée comme suit :

Désignation	2023	2022
Var. Provisions mathématique Epargne	97 478 641	91 167 045
Var. Provision pour participation aux bénéfiques	2 994 238	4 381 644
Var. Provisions mathématique Décès	1 015 162	251 498
Var. Provisions mathématique PU Assur emprunt	409 008	559 997
Var. Provision d'égalisation	-14 466	-11 876
Total brut de la variation des autres provisions d'assurance vie	101 882 583	96 348 308
Var. Part des réassureurs dans les PM	-15 906	-15 556
Total net de la variation des autres provisions d'assurance vie	101 898 490	96 363 864

CHV4 Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation totalisent 12 078 403 dinars au 31/12/2023 contre 10 029 280 dinars pour l'exercice précédent. Ces frais représentent 9,02% du total des primes acquises en 2023 contre 8,94% pour 2022.

Ils correspondent aux frais directement ou indirectement imputables aux activités d'acquisition et d'administration des contrats.

CHV5 Autres charges techniques

Les autres charges techniques totalisent 3 559 762 dinars au 31/12/2023 contre 2 466 176 dinars pour l'exercice précédent. Ils correspondent aux frais internes et externes qui ne peuvent être affectés ni directement ni indirectement par l'application d'une clé de répartition à l'une des destinations représentatives de l'activité d'assurance vie.

CHV9 Charges de placements

Les charges de placements totalisent 530 831 dinars au 31/12/2023 contre 323 477 dinars au titre de l'exercice précédent.

Elles correspondent aux frais directement imputables, tels que les frais de bourse et les frais de courtage, ainsi que les frais indirectement imputables aux activités de gestion des placements, tels que les charges de personnel, les loyers et les amortissements des équipements d'exploitation.

Ces charges ont été synthétisés dans un tableau établi selon le modèle prévu par l'annexe 11 de la norme Comptable N°26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance (Cf. Annexe 11).

C- NOTES SUR LE RESULTAT GLOBAL

PRNT1 Revenus des placements

Les produits des placements « libres » totalisent 1 682 605 dinars au 31/12/2023 contre 1 610 386 dinars pour l'exercice précédent.

PRNT13 Reprise de Correction de valeur sur placements

La reprise de correction de valeur sur placements totalise 190 178 dinars au 31/12/2023 correspondant à l'appréciation des actions cotées « UADH ».

CHNT3 Autres charges non techniques

Les Autres charges non techniques totalisant 1 300 000 dinars au 31/12/2023 correspondent au montant d'une provision pour risques et charges sans lien technique avec l'activité d'assurance.

D- NOTES SUR L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Les flux de trésorerie provenant de l'exploitation totalisant un solde positif de 4 907 216 dinars au 31/12/2023 contre un solde positif de 31 061 192 dinars pour l'exercice précédent s'analysent comme suit :

- Les encaissements des primes reçues des assurés totalisent 139 574 927 dinars au 31/12/2023 contre 111 307 640 dinars pour l'exercice précédent.
- Les sommes versées pour paiement des sinistres totalisent 52 032 758 dinars au 31/12/2023 contre 31 163 508 pour l'exercice précédent.
- Les décaissements au titre primes cédés aux réassureurs s'élèvent à 313 567 dinars au 31/12/2023 contre 156 649 dinars pour l'exercice précédent.
- Commissions reçues sur les cessions totalisent 26 743 dinars au 31/12/2023 contre 1 684 pour l'exercice précédent.
- Les commissions versées aux intermédiaires totalisent 5 577 334 dinars au 31/12/2023 contre 4 428 140 dinars l'exercice précédent.
- Les sommes versées aux fournisseurs et au personnel totalisent 18 299 854 dinars au 31/12/2023 contre 15 371 595 pour l'exercice précédent.
- La variation des dépôts auprès des cédantes présentent au 31/12/2023 un solde positif de 71 999 dinars contre 145 533 pour l'exercice précédent.
- Les décaissements liés à l'acquisition des placements financiers totalisent 108 952 944 dinars au 31/12/2023 contre 75 977 799 dinars pour l'exercice précédent.
- Les encaissements liés à la cession de placements financiers s'élèvent à 2 370 241 dinars au 31/12/2023 contre 2 547 622 dinars pour l'exercice précédent.
- Les produits financiers reçus au 31/12/2023 s'élèvent à 48 039 764 dinars contre 44 156 404 dinars pour l'exercice précédent.
- Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement totalisent un solde négatif de 3 013 716 dinars au 31/12/2023 contre 10 440 757 dinars pour l'exercice précédent, correspondant principalement aux décaissements provenant de l'acquisition d'un nouveau siège social.

V- AUTRES NOTES AUX ETATS FINANCIERS

1. PASSIFS EVENTUELS

Une opposition administrative a été prononcée par le Receveur des Finances de Rades le 19 septembre 2019 à l'encontre de la Compagnie, pour le recouvrement d'un montant de 5 243 324,949 dinars, et ce, suite à une déclaration tardive de sa part concernant un débiteur du Trésor Public.

Suite à cette opposition administrative, la Compagnie a entrepris toutes les actions nécessaires afin de bien justifier à l'Administration, l'absence de toute relation avec le débiteur en question, ainsi que de démontrer la bonne foi du retard de déclaration.

A l'issue de ces actions, l'Administration a suspendu toute action de recouvrement à l'encontre de la Compagnie.

Pour conforter le classement définitif de cette opposition, la Compagnie a saisi, en date du 18 janvier 2020, la Cour d'Appel afin de demander l'annulation de l'opposition et d'obtenir ainsi une main levée totale et définitive.

Une audience pour délibération a été tenue le 31 mars 2021. Toutefois, le jugement ne nous a pas été notifié à ce jour.

2. LES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNEES

La société n'a pas d'engagements sous forme de garanties ou autre (reçus ou obtenus) au 31 décembre 2023

3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 01/03/2024.

Nous n'avons pas identifié de situations ou d'évènements survenues après la date de clôture de l'exercice 2023 impliquant la modification de certains postes de l'actif ou du passif ou entrainer une information complémentaire.

4. OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les opérations réalisées en 2023 avec les parties liées se présentent comme suit :

➤ **Emprunts obligataires**

Parties liées	Souscriptions	Amortissements	Solde clôture	Coupons bruts
Attijari leasing	10 000 000	2 660 000	13 200 000	651 040
Attijari Banque	-	3 213 800	9 213 800	1 231 070

➤ **Certificats de dépôt - DAT**

Parties liées	Souscriptions	Remboursements	Solde clôture	Intérêts perçus d'avance
Attijari Bank	78 000 000	12 000 000	119 500 000	6 714 790
Attijari leasing	-	-	-	416 506

➤ **SICAV Obligataire**

Parties liées	Souscriptions	Rachats	Plus-value	Dividendes	Solde clôture
Attijari intermédiation	34 670 567	35 000 425	414 753	0	41 591 239

➤ **Bancassurance** (Commissions d'acquisition et de gestion)

Parties liées	Règlements	Solde clôture	Commissions passées en charges
Attijari Bank	5 584 514	5 902 751	5 895 144

➤ **Refacturation de charge**

Parties liées	Encaissements	Créances
Attijari Bank	0	79 180

➤ **Location serveurs & Refacturation de frais de télécommunication**

Parties liées	Règlements	Solde clôture	Montant passé en charges
Attijari Bank	30 852	0	30 852

➤ **Challenge**

Parties liées	Montant passé en charges
Attijari Bank	740 270

➤ **Redevance SI**

Parties liées	Règlements	Montant passé en charges
Wafa assurance	1 298 697	1 400 337

➤ **Réassurance**

Parties liées	Règlements PMD
Wafa assurance	81 600

Annexe 8
Mouvements ayant affecté les éléments de l'actifs

Désignation	Valeur brute				Amortissements et provisions								V.C.N. à la clôture
	à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	A la clôture	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions (1)		A la clôture		
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels	933 349	163 852	0	1 097 201	298 160	0	215 686	0	0	0	513 846	0	583 355
Frais de recherche et développement				0							0	0	0
Concessions, brevets, licences, marques	702 804	26 899	0	729 703	298 160	0	215 686	0	0	0	513 846	0	215 857
Fonds de commerce				0							0	0	0
Acomptes versés	230 545	136 953	0	367 498	0	0	0	0	0	0	0	0	367 498
Actifs corporels d'exploitation	1 225 730	1 626 115	0	2 851 844	1 066 593	0	238 699	0	0	0	1 305 293	0	1 546 552
Installations techniques et machines				0							0	0	0
Autres installations, outillage et mobilier	1 225 730	1 626 115	0	2 851 844	1 066 593	0	238 699	0	0	0	1 305 293	0	1 546 552
Acomptes versés				0							0	0	0
Placements	669 606 764	643 395 402	531 325 208	781 676 958	1 382 461	6 587 239	225 543	0	0	190 178	1 608 003	6 397 061	773 671 893
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	14 675 357	1 223 750	0	15 899 106	1 382 461	0	225 543	0	0	0	1 608 003	0	14 291 103
<i>Placements dans les entreprises liées</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Parts				0							0	0	0
Bons et obligations				0							0	0	0
<i>Placements dans les entreprises avec un lien de participation</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Parts				0							0	0	0
Bons et obligations				0							0	0	0
Autres placements financiers	654 931 407	642 171 652	531 325 208	765 777 851	0	6 587 239	0	0	0	190 178	0	6 397 061	759 380 790
Actions, autres titres à revenu variable	48 922 821	38 070 680	38 406 093	48 587 409		6 587 239	0	0	0	190 178	0	6 397 061	42 190 348
Obligations et autres titres à revenu fixe	422 486 536	60 000 000	11 686 300	470 800 236							0	0	470 800 236
Prêts hypothécaire				0							0	0	0
Autres prêts	75 481 708	19 516 143	9 541 485	85 456 365							0	0	85 456 365
Dépôt auprès des établ. Bancaires et financiers	108 040 341	524 584 830	471 691 330	160 933 841							0	0	160 933 841
Autres				0							0	0	0
Créances pour espèces déposés				0							0	0	0
Placements des contrats en UC				0							0	0	0
TOTAL	671 765 842	645 185 369	531 325 208	785 626 003	2 747 214	6 587 239	679 928	0	0	190 178	3 427 142	6 397 061	775 801 800

**Annexe N°9
Etat récapitulatif des placements**

	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins-value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	15 899 106	14 291 103		-1 608 003
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	48 587 409	42 190 348		-6 397 061
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPCVM				
Obligations et autres titres à revenu fixe	590 300 236	590 300 236		0
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés	85 456 365	85 456 365		
Dépôts auprès des entreprises cédantes				
Autres dépôts	41 433 841	41 433 841		0
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				0
Total des Placements	781 676 958	773 671 893	0	-8 005 064
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	781 676 958	773 671 893		8 005 064
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques				
Total	781 676 958	773 671 893	0	8 005 064

Annexe N°10

Etat des règlements et des provisions pour sinistres décès à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance	Exercice de survenance
	2013	2014
Inventaire 2014		
Règlements cumulés	0	170 194
Provisions pour sinistres	1 000	94 190
Total charges des sinistres	1 000	264 384
Primes acquises	208 116	2 973 594
% sinistres / primes acquises	0,48%	8,89%

Année d'inventaire	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance
	2013	2014	2015
Inventaire 2015			
Règlements cumulés	51 326	190 232	60 312
Provisions pour sinistres déclarés	40 500	342 649	777 244
Total charges des sinistres	91 826	532 881	837 556
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229
% sinistres / primes acquises	44,12%	17,92%	13,93%

Année d'inventaire	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance	Exercice de survenance
	2013	2014	2015	2016
Inventaire 2016				
Règlements cumulés	51 326	261 921	344 482	144 581
Provisions pour sinistres déclarés	41 500	301 821	811 324	1 354 368
Total charges des sinistres	92 826	563 742	1 155 806	1 498 948
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231
% sinistres / primes acquises	44,60%	18,96%	19,22%	15,65%

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2013	2014	2015	2016	2017
Inventaire 2017					
Règlements cumulés	51 326	315 502	518 904	553 899	185 664
Provisions pour sinistres déclarés	42 500	247 837	677 209	1 404 032	1 639 230
Total charges des sinistres	93 826	563 339	1 196 113	1 957 932	1 824 894
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231	12 165 760
% sinistres / primes acquises	45,08%	18,94%	19,89%	20,45%	15,00%

Année d'inventaire	Exercice de survenance					
	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Inventaire 2018						
Règlements cumulés	89 202	391 643	845 435	1 112 333	1 097 092	843 489
Provisions pour sinistres déclarés	1 000	149 503	349 045	806 236	1 398 377	1 724 297
Total charges des sinistres	90 202	541 146	1 194 480	1 918 569	2 495 469	2 567 786
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231	12 165 760	14 090 001
% sinistres / primes acquises	43,34%	18,20%	19,86%	20,04%	20,51%	18,22%

Année d'inventaire	Exercice de survenance						
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Inventaire 2019							
Règlements cumulés	89 202	391 643	907 969	1 238 314	1 487 975	2 151 444	1 608 595
Provisions pour sinistres déclarés	1 000	172 736	285 757	609 028	1 138 577	1 319 699	1 478 031
Total charges des sinistres	90 202	564 379	1 193 726	1 847 343	2 626 551	3 471 143	3 086 626
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231	12 165 760	14 090 001	16 268 843
% sinistres / primes acquises	43,34%	18,98%	19,85%	19,29%	21,59%	24,64%	18,97%

Année d'inventaire	Exercice de survenance							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Inventaire 2020								
Règlements cumulés	89 202	394 283	909 969	1 246 639	1 515 642	2 318 839	2 349 803	1 175 526
Provisions pour sinistres déclarés	0	132 703	226 580	473 803	896 016	1 161 365	1 662 006	1 875 967
Total charges des sinistres	89 202	526 986	1 136 549	1 720 442	2 411 658	3 480 204	4 011 809	3 051 493
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231	12 165 760	14 090 001	16 268 843	16 043 348
% sinistres / primes acquises	42,86%	17,72%	18,80%	17,97%	19,82%	24,70%	24,66%	19,02%

Année d'inventaire	Exercice de survenance								
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Inventaire 2021									
Règlements cumulés	89 202	397 403	911 969	1 257 141	1 590 796	2 501 581	3 072 871	3 396 050	2 157 641
Provisions pour sinistres déclarés	0	125 833	197 330	438 866	800 223	884 704	1 073 926	1 690 837	2 275 237
Total charges des sinistres	89 202	523 236	1 109 299	1 696 007	2 391 019	3 386 285	4 146 797	5 086 886	4 432 878
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231	12 165 760	14 090 001	16 268 843	16 043 348	20 533 435
% sinistres / primes acquises	42,86%	17,60%	18,45%	17,71%	19,65%	24,03%	25,49%	31,71%	21,59%

Année d'inventaire	Exercice de survenance									
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Inventaire 2022										
Règlements cumulés	89 362	412 602	854 736	1 263 901	1 606 797	2 517 582	3 094 431	3 704 497	4 550 390	1 043 058
Provisions pour sinistres déclarés	0	120 891	216 774	409 736	696 393	825 962	910 261	1 462 872	2 282 572	1 466 421
Total charges des sinistres	89 362	533 493	1 071 510	1 673 637	2 303 190	3 343 544	4 004 692	5 167 368	7 062 962	2 509 479
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231	12 165 760	14 090 001	16 268 843	16 043 348	20 533 435	19 392 115
% sinistres / primes acquises	42,94%	17,94%	17,82%	17,48%	19,35%	23,73%	24,62%	32,21%	34,41%	12,94%

Année d'inventaire	Exercice de survenance										
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Inventaire 2023											
Règlements cumulés	89 362	417 122	866 008	1 273 654	1 656 884	2 588 258	3 264 522	4 019 974	5 431 246	2 192 814	1 545 407
Provisions pour sinistres déclarés	0	118 791	202 211	400 105	696 840	751 671	723 035	1 027 686	1 629 763	2 282 352	1 810 822
Total charges des sinistres	89 362	535 913	1 068 219	1 673 759	2 353 724	3 339 929	3 987 557	5 047 661	7 061 009	4 475 166	3 356 228
Primes acquises	208 116	2 973 594	6 013 229	9 575 231	12 165 760	14 090 001	16 268 843	16 043 348	20 533 435	19 493 902	21 064 116
% sinistres / primes acquises	42,94%	18,02%	17,76%	17,48%	19,35%	23,70%	24,51%	31,46%	34,39%	22,96%	15,93%

Annexe N°11
Ventilation des charges et des produits des placements

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec lien de participations	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus des placements immobiliers			
Revenu des participations			
Revenu des autres placements		59 799 759	59 799 759
Autres revenu financiers (commissions, honoraires)			
Total produits des placements	0	59 799 759	59 799 759
Intérêts			
Frais externes		530 831	530 831
Autres frais		0	0
Total charges des placements	0	530 831	530 831

ANNEXE N°12
Résultat technique par catégorie d'assurance vie

	Total
Primes	133 936 267
Charges de prestations	51 211 119
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	100 345 158
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	
Solde de souscription	-17 620 011
Frais d'acquisition	5 897 024
Autres charges de gestion nettes	11 266 053
Charges d'acquisition et de gestion nettes	17 163 077
Produits nets de placements	57 918 067
Participation aux résultats et intérêts techniques	2 994 238
Solde financier	54 923 829
Primes cédées et/ou rétrocédées	645 528
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	633 816
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	54 436
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	26 743
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-69 467
Résultat technique	20 210 207
Informations complémentaires	
Montants des rachats	46 981 962
Intérêts techniques bruts de l'exercice	0
Provisions techniques brutes à la clôture	742 712 462
Provisions techniques brutes à l'ouverture	639 364 156
A déduire	
Provision devenues exigibles	

ANNEXE N°15

Tableau de rattachement du résultat technique par catégorie d'assurance

	Total	Rattachement
Primes	133 936 267	PRV1 1ère colonne
Charges de prestations	51 211 119	CHV1 1ère colonne
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	100 345 158	CHV2 1ère colonne
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)		
Solde de souscription	-17 620 011	
Frais d'acquisition	5 897 024	CHV41+CHV42
Autres charges de gestion nettes	11 266 053	CHV43+CHV5-PRV4
Charges d'acquisition et de gestion nettes	17 163 077	
Produits nets de placements	57 918 067	PRV2-CHV9
Participation aux résultats et intérêts techniques	2 994 238	CHV3 1ère colonne
Solde financier	54 923 829	
Primes cédées et/ou rétrocédées	645 528	PRV1 2ème colonne
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	633 816	CHV11 2ème colonne
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	54 436	(CHV12+CHV21) 2ème colonne
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	0	
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	26 743	CHV44 2ème colonne
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-69 467	
Résultat technique	20 210 207	
Informations complémentaires		
Montants des rachats	46 981 962	
Intérêts techniques bruts de l'exercice	22 308 025	
Provisions techniques brutes à la clôture	742 712 462	
Provisions techniques brutes à l'ouverture	639 364 156	
A déduire		
Provision devenues exigibles		

Messieurs les actionnaires de la société « Compagnie Nouvelle d' Assurance »,

I. Rapport sur l' audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 06 Mai 2021, nous avons effectué l' audit des Etats Financiers de la société Compagnie Nouvelle d' Assurance (la « société »), qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2023, l' état de résultat et l' état des flux de trésorerie pour l' exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 69 296 484 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l' exercice s' élevant à 11 705 031 DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l' exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d' audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l' auditeur pour l' audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s' appliquent à l' audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d' audit.

3. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d' Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s' étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n' exprimons aucune forme d' assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l' article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l' exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s' il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l' audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d' une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n' avons rien à signaler à cet égard.

4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un

doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne support de l'établissement des Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 07 Mai 2024

Le commissaire aux comptes

AMC Ernst & Young

Noureddine Hajji

SOCIETE « Compagnie Nouvelle d' Assurance »

Rapport Spécial du commissaire aux comptes

Etats financiers – Exercice clos le 31 décembre 2023

Messieurs les actionnaires de la société « Compagnie Nouvelle d' Assurance »,

En application des dispositions de l'article 200 et l' article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d' autorisation et d' approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l' existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d' audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d' apprécier l' intérêt qui s' attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Opérations réalisées au cours de l' exercice clos le 31 décembre 2023

Votre Conseil d' Administration nous a informé de la convention suivante nouvellement conclue au cours de l' exercice clos le 31 décembre 2023 :

- Attijari Gestion a souscrit auprès de la Compagnie Nouvelle d' Assurance un contrat d' assurance vie pour couvrir les engagements pécuniaires imposés par la réglementation en cas de départ à la retraite de ses salariés. Le contrat « IDR » a été conclu le 17 Octobre 2023. En vertu de ce contrat la Compagnie Nouvelle d' Assurance a réalisé, au titre de l' exercice 2023, un chiffre d' affaires « épargne collectif » pour un montant de 78 530 dinars. Le contrat ne prévoit pas le prélèvement des frais d' acquisition. En revanche, les frais de gestion convenus s' élèvent à 0,3% l' an du capital géré.
- Attijari Intermédiation a souscrit auprès de la Compagnie Nouvelle d' Assurance un contrat d' assurance vie pour couvrir les engagements pécuniaires imposés par la réglementation en cas de départ à la retraite de ses salariés. Le contrat « IDR » a été conclu le 17 Octobre 2023. En vertu de ce contrat la Compagnie Nouvelle d' Assurance a réalisé, au titre de l' exercice 2023, un chiffre d' affaires « épargne collectif » pour un montant de 232 763 dinars. Le contrat ne prévoit pas le prélèvement des frais d' acquisition. En revanche, les frais de gestion convenus s' élèvent à 0,3% l' an du capital géré.
- Attijari Gestion a souscrit auprès de la Compagnie Nouvelle d' Assurance un contrat d' assurance collective sur la vie. Le contrat a été conclu le 01 Octobre 2023. En vertu de ce contrat la Compagnie Nouvelle d' Assurance a réalisé, au titre de l' exercice 2023, un chiffre d' affaires « épargne collectif » pour un montant de 10 975 dinars. Le contrat ne prévoit pas le prélèvement des frais d' acquisition. En revanche, les frais de gestion convenus s' élèvent à 0,3% l' an du capital géré.
- Attijari Intermédiation a souscrit auprès de la Compagnie Nouvelle d' Assurance un contrat d' assurance collective sur la vie. Le contrat a été conclu le 01 octobre 2023. En vertu de ce contrat la Compagnie Nouvelle d' Assurance a réalisé, au titre de l' exercice 2023, un chiffre d' affaires « épargne collectif » pour un montant de 23 804 dinars. Le contrat ne prévoit pas

- le prélèvement des frais d'acquisition. En revanche, les frais de gestion convenus s'élèvent à 0,3% l'an du capital géré.
- Un avenant a été conclu entre Attijari Bank et la Compagnie Nouvelle d'Assurance portant sur la convention cadre pour la commercialisation des produits de bancassurance. L'avenant a été conclu le 08 Août 2023. En vertu de ce contrat, la liste des produits et le barème des commissions perçues par la banque ont été mises à jour. Une modification sur la commission d'intermédiation et sur les frais de communication et de challenge a été apportée.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023 :

- La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a constaté une charge au titre de prestations sur le système d'information pour un montant de 1 400 337 dinars et revenant à Wafa Assurance.
- Attijari Bank a souscrit auprès de la Compagnie Nouvelle d'Assurance un contrat d'assurance vie pour couvrir les engagements pécuniaires imposés par la réglementation en cas de départ à la retraite de ses salariés. Le contrat « IDR » a été conclu le 30 Novembre 2021. En vertu de ce contrat la Compagnie Nouvelle d'Assurance a réalisé, au titre de l'exercice 2023, un chiffre d'affaires « épargne collectif » pour un montant de 5 648 488 dinars. Le contrat ne prévoit pas le prélèvement des frais d'acquisition. En revanche, les frais de gestion convenus s'élèvent à 0,3% l'an du capital géré.
- Attijari Leasing a souscrit auprès de la Compagnie Nouvelle d'Assurance un contrat d'assurance vie pour couvrir les engagements pécuniaires imposés par la réglementation en cas de départ à la retraite de ses salariés. Le contrat « IDR » a été conclu le 30 Novembre 2021. En vertu de ce contrat la Compagnie Nouvelle d'Assurance a réalisé, au titre de l'exercice 2023, un chiffre d'affaires « épargne collectif » pour un montant de 417 240 dinars. Le contrat ne prévoit pas le prélèvement des frais d'acquisition. En revanche, les frais de gestion convenus s'élèvent à 0,3% l'an du capital géré.
- Dans le cadre de la convention de bancassurance conclue entre la société « Compagnie Nouvelle d'Assurance » et « Attijari Bank », et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 février 2015 :
 - o La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a constaté une charge correspondant aux commissions d'acquisition des contrats de capitalisation (Capital Plus-Awledi et Toumouhi) pour un montant de 888 993 dinars et revenant à Attijari Bank ;
 - o La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a constaté une charge correspondant aux commissions d'acquisition des contrats de prévoyance (Assuremprunt, Assurdécouvert, Assurdécouvert Pack, Sanadi, TDI, Taamine Iktissadi, Awledi Décès et Rahet beli) pour un montant de 2 666 989 dinars et revenant à Attijari Bank ;
 - o La société Compagnie Nouvelle d'Assurance a constaté une charge correspondant aux commissions de gestion des contrats de capitalisation (Capital Plus, Awledi et Toumouhi) pour un montant de 2 339 162 dinars et revenant à Attijari Bank ;

- La société Compagnie Nouvelle d' Assurance a constaté un produit correspondant à la quote part de la société Attijari Bank dans les frais de challenge pour un montant de 79 180 dinars. Ce montant représente 50% des charges engagées ;
 - La société Compagnie Nouvelle d' Assurance a constaté une charge correspondant aux frais de challenge pour un montant de 740 270 dinars ;
 - La société Compagnie Nouvelle d' Assurance a réalisé au cours de 2023 un chiffre d' affaires relatif au produit « Temporaire Décès en Inclusion » pour un montant de 84 940 dinars. Ce chiffre d' affaires a été réalisé dans le cadre d' un contrat d' assurance groupe négocié entre la société Compagnie Nouvelle d' Assurance et Attijari Bank.
 - La société Compagnie Nouvelle d' Assurance a réalisé au cours de 2023 un chiffre d' affaires relatif au produit « Epargne collectif » pour un montant de 3 206 895 dinars. Ce chiffre d' affaires a été réalisé avec Attijari Bank et Attijari Leasing.
- La société Compagnie Nouvelle d' Assurance a constaté des charges pour un montant de 30 852 dinars comprenant les charges de loyer et sa quote-part dans les charges communes de téléphonie dans le cadre de la convention conclue entre la société Compagnie Nouvelle d' Assurance et Attijari Bank et approuvée par l' Assemblée Générale Ordinaire du 12 février 2015.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l' article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
- L' ancien Directeur Général bénéficie d' une rémunération mensuelle fixe. Il bénéficie également d' une voiture de fonction, d' une indemnité de loyer et de carburant ainsi que des billets d' avion (Tunis – Maroc). Par ailleurs le Directeur Général bénéficie d' une prime de rendement.
 - Le nouveau Directeur Général M. Mohammed Amal KAGHAT a été nommé par le conseil d' administration du 20 Février 2023 pour un mandat de trois années renouvelables à compter de sa date de nomination effective soit le 01 Mars 2023.
 - La rémunération et les avantages accordés au nouveau Directeur Général sont fixés par le contrat de son détachement signé entre Wafa Assurance et M. Mohammed Amal KAGHAT.
 - A ce titre, le Directeur Général bénéficie d' une rémunération annuelle brute de 1 866 955,92 MAD correspondant à une rémunération mensuelle nette de 93 382,00 MAD.
 - Le Directeur Général a droit également à un 13ème et 14ème mois, ce qui ramène sa rémunération nette mensuelle moyenne à 100 000,00 MAD.
 - Par ailleurs, le nouveau Directeur Général bénéficie des avantages en nature suivants:
 - a. Une voiture de fonction ;
 - b. Un logement de fonction d' un montant de 4 500 dinars par mois ;
 - c. Frais de déménagement ;
 - d. Frais d' installation égale à deux mois de salaire mensuel brut pour la prise de ses fonctions dans le cadre de sa mission ;
 - e. Un voyage aller-retour en avion, en classe économique, jusqu' au pays d' origine, une fois par mois ;

f. Les frais de scolarité primaire et secondaire de ses enfants résidants avec lui sont pris en charge. Ces frais sont plafonnés aux frais de scolarité de la mission française locale.

- La société a provisionné au cours de l'année 2023 une somme de cent dix mille dinars brut (110 000 dinars) à allouer au Président du Conseil d'Administration, au titre d'une rémunération spéciale pour l'exercice 2023. L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2023 statuera sur ce point.

3. Les obligations et engagements de la société « Compagnie Nouvelle d'Assurance » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

	Ancien Directeur Général		Directeur Général : Mohammed Amal KAGHAT		Administrateurs	
	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2023	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2023	Charge de l'exercice	Passifs au 31/12/2023
Avantages à court terme	391 021	0	732 661	15 242	96 875	110 000
Total	391 021	0	732 661	15 242	96 875	110 000

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 07 Mai 2024

Le commissaire aux comptes

AMC Ernst & Young

Noureddine Hajji